



**Christophe CHAUVET**  
Chef d'Etablissement

**Saint Gilles, le 17 / 06 / 2020**

**Madame, Monsieur,**

**Suite au discours du Président de la République ce dimanche, ainsi qu'à la parution d'un nouveau Protocole Sanitaire à destination des établissements scolaires, les conditions d'accueil seront les suivantes, pour la période du 22 au 30 juin :**

- 1. Malgré les annonces faites et le caractère obligatoire du retour à l'école, les conditions du nouveau Protocole ne nous permettront sans doute pas d'accueillir simultanément tous les élèves élémentaires au sein de leur classe habituelle : en fonction du nombre de places, un roulement pourra être mis en place et vous sera communiqué directement (d'ici vendredi soir) par l'enseignant. J'ai bien conscience que les délais sont courts, mais ils sont ceux que l'on nous impose : à l'heure où je vous écris ces quelques lignes, je n'ai toujours pas eu communication (de manière officielle) du nouveau Protocole...  
Les maternelles, eux, pourront tous être accueillis (plus de distanciation à l'intérieur d'un même groupe).**
- 2. La Continuité Pédagogique prendra fin à compter de ce vendredi 19 juin.  
Les enseignants, durant les quelques jours qui resteront en classe, avanceront sur les programmes.**
- 3. L'école accueillera les élèves à partir de 8 h 00.**
- 4. Une garderie sera organisée de 16 h 30 à 17 h 45, sur la cour.**
- 5. Il n'y aura toujours pas de service de restauration : si votre enfant reste sur l'établissement entre midi et deux, il doit avoir son repas et ses couverts dans un sac isotherme marqué à son nom.**
- 6. Modalités d'accueil et horaires (pour ceux qui ne fréquenteront pas la garderie du matin) :**
  - ✓ Cycle 1 : 8 h 40 / 11 h 30 & 13 h 40 / 16 h 20.
  - ✓ Cycle 2 : 8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 30 / 16 h 30 au portail de la cour élémentaire.
  - ✓ Cycle 3 : 8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 30 / 16 h 30 au portail de la cour maternelle.
- 7. Vos enfants ne seront pas autorisés à sortir seuls : les autorisations de sortie en vigueur depuis le début de l'année ne sont donc plus valables.  
De même, ils ne pourront arriver seuls sur l'établissement : ils devront être remis à l'adulte.**
- 8. Seuls les parents de maternelle seront autorisés à rentrer dans l'établissement : ils remettront leur enfant à l'enseignant selon les modalités ordinaires et ne pourront rentrer dans la classe qu'après désinfection des mains (gel hydro alcoolique présent à la porte de la classe).  
Pour les élémentaires, vos enfants seront remis, et récupérés, (dans le respect de votre part de la distanciation physique) au niveau du portail d'entrée précisé ci-dessus.**

9. Concernant les vêtements : pas de chaussures à lacets et l'enfant doit être autonome en ce qui concerne son habillage.

**Prévoir une casquette / un chapeau.**

10. L'accès aux robinets sera réservé au nettoyage des mains : interdiction d'y boire; pensez donc à donner une gourde (marquée à son nom) à votre enfant.

Afin d'avoir une idée de l'effectif présent à compter du 22 juin, je vous remercie d'informer directement l'enseignant de votre enfant, par courriel, de vos intentions.

-----

Concernant les journées des 2 et 3 juillet : ce seront des journées pédagogiques pour les enseignants.

Sur ces 2 jours, pour les familles qui n'auraient pas d'autre solution, une garderie vous sera proposée, assurée par des personnels de l'établissement.

Afin de pouvoir nous organiser, nous avons besoin de connaître à l'avance combien d'enfants seront présents sur ces 2 jours. A cet effet, si vous êtes concernés, je vous remercie de bien vouloir compléter et nous retourner le formulaire ci-dessous pour le 26 juin au plus tard.

C. CHAUVET

-----

M. / Mme .....

Inscrivons notre (nos) enfant(s) : .....

à la garderie des 2 & 3 juillet selon les modalités suivantes (cocher les cases) :

✓ Jeudi 2 juillet:       OUI       NON

CANTINE :       OUI       NON

✓ Vendredi 3 juillet :       OUI       NON

CANTINE :       OUI       NON

SIGNATURE :